

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 05/04/2025 À 10:00

**0130 - LES TERRASSES DE MALMEDY (0846.406.459)
CHEMIN DU CALVAIRE 22
4960 MALMEDY**

Lieu de l'assemblée : Hôtel de la Source - Route du Circuit 22 à 4970 Francorchamps

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SRL NV Syndic, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

64 copropriétaires sur 116 totalisant 5 117,00 / 8 863,00 quotités sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 10:25 après signature de la feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

- **C0599 - Mr et Mme GHYOOT-CLAEYS Francis et Caroline** représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- **C0600 - Mme STORME Dominique** représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- **C0605 - Mr et Mme LENAERTS-MALOIR Jean-Claude et Ivonne** représentant 30,00 / 8 863,00 quotités
- **C0607 - Mr et Mme DENISSEN-VAN LINDT Luc et Kathy** représentant 30,00 / 8 863,00 quotités
- **C0608 - JERÔME-DEPRESSEUX Benoît et Evelyne** représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- **C0610 - M. DOTREMONT Laurent** représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- **C0612 - Mr et Mme SCHINGS-VAN HOYE Stéphane et Pauline** représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- **C0614 - Mme DUTILLEUX-LIMBOURG Marie-Jeanne** représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- **C0615 - Mme VERBORGT Ellen** représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- **C0616 - Mr et Mme CAP-D'HOOGHE Tim et Véronique** représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- **C0620 - Mr et Mme DEBOUTTE-DESPLENTER Kris - Bieke** représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- **C0621 - Mr et Mme DECKERS-CAES François et Christiane** représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- **C0635 - Mr et Mme LEKEU-BRAEKMAN Gerard et Marie-Claire** représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- **C0648 - M. RAZAFINDRALAMBO-RABETAFIKA Hary et Holy** représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- **C0651 - M. TEUWEN Marc** représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- **C0652 - Mr et Mme THIRY-DESAVER Olivier et Severine** représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- **C0655 - Mr et Mme VAN ACKER-DU PRE Filip et Emmy** représentant 264,00 / 8 863,00 quotités
- **C0660 - Mr et Mme VANDECASTEELE-CHEVAILLIER Chris en Barbara** représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- **C0661 - Mr et Mme VANDENDUNGEN-BERTELS Gustaaf - Lisette** représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- **C0662 - M. VANDERBORGH-TIMAUX** représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- **C0665 - Mr et Mme VERBORGT-HOOYBERGS Harry et Simone** représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- **C0666 - Mr et Mme VERBRUGGEN-HOOGAARS Peter et Vera** représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- **C0668 - Mr et Mme VERDOORENT-AERTS Dimitri et Lesley** représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- **C0671 - M. ROELENDS Dominique** représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- **C0676 - Mr et Mme DE BUSSCHERE-DHONDT Frans et Erna** représentant 176,00 / 8 863,00 quotités
- **C0678 - Mr et Mme VAN EYKEN-VAERENBERG Jan et Hilde** représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- **C0683 - Mr et Mme TIATOV-TIATOVA Viktor et Marina** représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- **C0690 - Mrs VAN DEN HEEDE-MAES Alexandre** représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- **C0699 - JEKEMO** représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- **C0700 - Mr et Mme VERCARRE-LIERMAN Vincent et Sofie** représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- **C0701 - M. MEYER Romain** représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- **C0702 - Mr et Mme COLPAERT-ROEGERS Pascal et Annelies** représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- **C0707 - Mr et Mme MEYER-WUIDART Vincent et Fabienne** représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- **C0712 - Mr et Mme VERSTRAETEN-PELLIZZARI Philippe et Manuella** représentant 30,00 / 8 863,00 quotités
- **C0714 - Mr et Mme CLAEYS-HAESEBEYT Olivier et Séverine** représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- **C0715 - M. BEUCKELAERE (819) Frans** représentant 60,00 / 8 863,00 quotités
- **C0716 - Mme LAUWERS (936) Linda** représentant 30,00 / 8 863,00 quotités

- C0719 - M. VAN CAUWENBERGH Bruno représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- C0721 - Mr et Mme JANSSENS-VAN VLERKEN Ronny et Ann représentant 115,00 / 8 863,00 quotités
- C0722 - Mr et Mme SMAGGE-PENNA Philippe et Barbara représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0727 - Mr et Mme WOLTER-BEAUVE Christian et Muriel représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0728 - Mr et Mme COLLIN-DECRESSON Pierre et Monique représentant 30,00 / 8 863,00 quotités
- C0731 - Mr et Mme BULENS-DE GROOTE Eddy et Yolande représentant 30,00 / 8 863,00 quotités
- C0734 - Mr et Mme GILLIAMS-VAN HEGE Christophe et Sally représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- C0735 - Mr et Mme VAN HEGE-SCHOUPPE Marc et Arlette représentant 30,00 / 8 863,00 quotités
- C0744 - Mr et Mme SCHOLTEN-GIELEN Menno et Ine représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0745 - Mr et Mme NOENS-MEERSSCHAERT Patrick et Marleen représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0747 - Mr et Mme VAN ROSSOM-VAN HEYTE Emmanuel et Renka représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0750 - M. VANGRAMBEREN-MURZINOVA Alain et Inessa représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- C0751 - Mr et Mme WAUMAN-SPELEMAN Johan et Hilde représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- C0752 - Mr et Mme STASSEN-FRANCK (indivision) Guy et Claudine représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0753 - Mr et Mme HUGELIER-DE CRAMER Krist et Ann représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- C0755 - Mr et Mme BERX-VANDERHISPALLIE Philip et Ilse représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- C0758 - Mr et Mme ABRASSART-DELCOURT Olivier et Valérie représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- C0759 - M. BARBASON-PIRARD Joseph Corinne représentant 170,00 / 8 863,00 quotités
- C0762 - Mr et Mme BEUCKELAERE(882)-LAUWERS Frans - Linda représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0770 - Mr et Mme COEN-PELEMAN Arthur et Rita représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- C0771 - Mr et Mme CORBEEL-VERSTRAETEN Patrick et Sandra représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0775 - Mr et Mme DE BOCK-VAN HEIRSTRAETEN Christof et Evi représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- C0814 - Mr et Mme NOTO-LEJEUNE Antony et Vanessa représentant 30,00 / 8 863,00 quotités
- C0853 - M. PERON Gino représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0883 - Mme BRAGARD Dominique représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0897 - Mr et/ou Mme ROOSE-VANWALLEGHEM Frido et Leen représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- C0900 - Mr et/ou Mme HOSTEN-BRUGHMANS Ronny et Ingeborg représentant 85,00 / 8 863,00 quotités

Ne sont ni présents ou représentés :

- C0598 - LESST bv c/o VAN BELLE Steven représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- C0604 - Mr et Mme LOECKX-BECKS Laurent et Christelle représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0606 - Mr et Mme ANTOINE-DENOOZ Cédric et Madisson représentant 30,00 / 8 863,00 quotités
- C0609 - M. VERBEECK Steven représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0611 - Mme MEERT Peggy représentant 30,00 / 8 863,00 quotités
- C0618 - Mr et Mme BLOEMEN-SOORS Erik et Odette représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0619 - M. DE PALMENAER Frank représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- C0625 - M. DUCHENE Eric représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0626 - Mr et Mme EGGERS-BOURGOIS Roland et Brigitte représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- C0629 - Mme GLORIEUX-BIANCHI Bernadette représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- C0631 - M. GREGOIRE Nicolas représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0632 - M. HEIJNEN-VERMEULEN Henk et Anja représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0634 - M. LECLERCQ Bernard représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0636 - Mme LENVAIN Christa représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- C0641 - M. MINY Pol représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0642 - M. KUL-MOENS Tatsiana - Pieter représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- C0644 - M. MOXHET Fabien représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- C0645 - M. NOUWEN-VAN MOL Stephan - Francis - Maria représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0657 - M. VAN DER STARREN Petrus représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- C0663 - M. VANDERSCHUEREN Franky représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0669 - Mr et Mme VERHEYDEN-SMETS Chris et Kristien représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- C0670 - Mr et Mme VERHEYEN-QUIRYNEN Johan en Linda représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- C0686 - ELECTRA DOMO c/o BARBASON Thierry représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- C0691 - JACOBS-VAN ROOY Indivision représentant 30,00 / 8 863,00 quotités
- C0692 - ROESBEKE-VAN DER ZALM Vincent - Soraya représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- C0697 - Mr et Mme DE KORT-HERRYGERS Marc et Martine représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- C0703 - SIMEE INVEST c/o HANF Nicolas représentant 115,00 / 8 863,00 quotités
- C0708 - CONNECTO SERVICE c/o SCHOLIERS-WINGS Marc et/ou Lys représentant 140,00 / 8 863,00 quotités
- C0711 - TD IMMO c/o THOME Olivier représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0713 - Advocatenkantoor VAN DEN BOSSCHE Jürgen représentant 30,00 / 8 863,00 quotités
- C0718 - Mr et Mme STILMAN-LAUTHE Steve et Dominique représentant 30,00 / 8 863,00 quotités
- C0720 - Mr et Mme SPEELMAN-VAN PEER Peter et Mirella représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0723 - Mr et Mme FONTAINE-JEROME André et Véronique représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- C0724 - Mr et Mme STEVENS-MEERT Daniel et Cathy représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- C0729 - Mme BONNIER Anneke représentant 30,00 / 8 863,00 quotités
- C0730 - Mr et Mme PIPERS-SZURYN Steve et Alicja représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- C0733 - Mr et Mme SPITAEELS-MORAY Björn et Lydie représentant 30,00 / 8 863,00 quotités
- C0736 - M. HAVET Frédéric représentant 30,00 / 8 863,00 quotités
- C0737 - M. DE WINNE Kenny représentant 85,00 / 8 863,00 quotités

- **C0738 - Mr et Mme KOCHERGINA-VAN DOMBURG** représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- **C0739 - Mr et Mme VERACHTERT-PERSOON Kurt et Katrien** représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- **C0742 - Mme VOS Kirsten** représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- **C0746 - Mr et Mme KEGELS-DE CUYPER Kris et Ilse** représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- **C0757 - Indivision PIERCO c/o PIERCO Jean-Paul** représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- **C0761 - Mr et Mme BEIRINCKX-HEYLEN Raf et Sarah** représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- **C0764 - Mr et Mme BONNIER-OGORKIS Jean et Iwona** représentant 30,00 / 8 863,00 quotités
- **C0767 - Mme CABO Sylvie** représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- **C0773 - M. CUBAT Jean-Michel** représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- **C0774 - Mr et Mme D'ALOISIO-PIERQUIN Franco et Chantal** représentant 88,00 / 8 863,00 quotités
- **C0873 - Mr et/ou Mme DEPRESSEUX-KOPP Bernard et Nathalie** représentant 55,00 / 8 863,00 quotités
- **C0901 - M. GRANDJEAN Claude** représentant 85,00 / 8 863,00 quotités
- **C0907 - Mr et/ou Mme DECLEYRE-MERTENS Yves et Sophie** représentant 85,00 / 8 863,00 quotités

Rappel de l'art. 3.87 § 3 C.Civ. : le syndic inscrit à l'ordre du jour les propositions écrites des copropriétaires et du conseil de copropriété qu'il a reçues au moins trois semaines avant le premier jour de la période, fixée dans le règlement d'ordre intérieur, au cours de laquelle l'assemblée générale ordinaire doit avoir lieu.

Les documents utiles aux prises de décisions étaient consultables au bureau du syndic sur simple demande de rendez-vous ou via l'espace client sur le site en ligne. Un traducteur est présent et tous les points sont débattus dans les deux langues (FR-NL).

LISTE DES RÉSOLUTIONS

1. NOMINATION DU PRÉSIDENT, DU SECRÉTAIRE ET DE DEUX ASSESSEURS DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée désigne Monsieur Christian Wolter comme président et le syndic assure le rôle de secrétaire. Messieurs Rogman et Zander sont désignés comme assesseurs pour comptabiliser les bulletins de votes.

Majorité absolue	Oui	5 117,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 117,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. VENTE DU BÂTIMENT PRINCIPAL :

2.A. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE MR GERARDY DU 14/03/2025

L'offre de Monsieur Gérardy Cédric du 14/03/2025 a été publiée sur le site en ligne et était consultable au bureau du syndic. Monsieur Gérardy et l'agent immobilier, Manon Brodel, sont présents et répondent aux questions des copropriétaires.

Après discussion, l'assemblée générale décide d'ajouter des conditions à l'offre proposée par Monsieur Gérardy. L'ensemble des conditions seront valables et imposées à tout nouvel acquéreur du bâtiment principal :

- Il est indispensable de délimiter la partie de la jouissance privative du terrain de la partie du jardin commun où se situe la plaine de jeux (afin de sécuriser l'aire de jeux des enfants) par une barrière, palissade ou haie. L'installation et l'entretien seront aux frais de l'acquéreur.
- Si Monsieur Gérardy ou tout nouvel acquéreur souhaite abattre des arbres sur la partie dont il aura la jouissance privative, il devra obtenir l'accord de la copropriété (et bien entendu le permis d'urbanisme). Aujourd'hui, l'assemblée générale donne l'autorisation de couper les arbres devant la terrasse uniquement.
- Monsieur Gérardy ou tout nouvel acquéreur participera aux frais de la modification et mise en concordance des statuts suivant sa quote-part dans les parties communes (521 quotités).
- L'assemblée impose à tout acquéreur du bâtiment principal l'obligation de se raccorder aux réseaux de la copropriété pour l'eau et l'électricité (aux mêmes titres que les copropriétaires et les chalets privés) et de renvoyer les index au syndic suivant le protocole imposé par l'assemblée générale du 5 septembre 2020.

L'assemblée mandate le syndic pour la signature du compromis, de l'acte authentique et de la modification/mise en concordance des statuts.

Majorité des 4/5	Oui	5 087,00	99,41 %
	Non	30,00	0,59 %
	Voix exprimées	5 117,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non	Mr et Mme NOTO-LEJEUNE Antony et Vanessa		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2.B. DÉSIGNATION D'UN AGENCE CHARGÉE DE LA VENTE (SI L'OFFRE EST REFUSÉE)

Si l'offre du point 1.A. n'est pas conclue, l'assemblée mandate l'agent immobilier Xavier MALHERBE.

Majorité absolue	Oui	5 117,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 117,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. APPROBATION DES COMPTES 2024 ET DES DÉCOMPTES INDIVIDUELS

Majorité absolue	Oui	5 117,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 117,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. DÉCHARGE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES, AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ ET AU SYNDIC

4.A. DÉCHARGE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Majorité absolue	Oui	5 032,00	98,34 %
	Non	85,00	1,66 %
	Voix exprimées	5 117,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non	Mr et Mme VAN HEGE-SCHOUPPE Marc et Arlette - Mr et Mme GILLIAMS-VAN HEGE Christophe et Sally		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4.B. DÉCHARGE AU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Majorité absolue	Oui	4 944,00	98,31 %
	Non	85,00	1,69 %
	Voix exprimées	5 029,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non	Mr et Mme VAN HEGE-SCHOUPPE Marc et Arlette - Mr et Mme GILLIAMS-VAN HEGE Christophe et Sally		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4.C. DÉCHARGE AU SYNDIC

Majorité absolue	Oui	4 944,00	96,62 %
	Non	173,00	3,38 %
	Voix exprimées	5 117,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non	Mr et Mme CAP-D'HOOGHE Tim et Véronique - Mr et Mme VAN HEGE-SCHOUPPE Marc et Arlette - Mr et Mme GILLIAMS-VAN HEGE Christophe et Sally		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

5. RECONDUCTION DU SYNDIC, DURÉE ET MANDAT À DONNER POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT

Le conseil de copropriété a demandé des offres pour une mise en concurrence du contrat de syndic. Les syndics des sociétés EPI et CITY HOME sont présents et répondent aux questions des copropriétaires.

Le syndic précise de noter sur le bulletin de vote le syndic choisit si le vote est "non".

Si l'assemblée désigne la société NV SYNDIC, le contrat sera conclu dès le 5 avril 2025 pour une durée de 3 ans et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2028. La société NV SYNDIC propose une réduction de 3.000,00 € annuel pour remercier les copropriétaires de leur fidélité et sera conclu avec une réunion annuelle avec le conseil de copropriété. Monsieur Wolter est mandaté pour la signature du contrat.

Majorité absolue	Oui	4 602,00	90,91 %
	Non	460,00	9,09 %
	Voix exprimées	5 062,00	-
	Abstentions	55,00	-
Non	M. BEUCKELAERE (819) Frans - M. BARBASON-PIRARD Joseph Corinne - Mme LAUWERS (936) Linda - Mr et Mme VAN HEGE-SCHOUPPE Marc et Arlette - Mr et Mme NOTO-LEJEUNE Antony et Vanessa - Mr et Mme GILLIAMS-VAN HEGE Christophe et Sally - Mr et Mme BEUCKELAERE(882)-LAUWERS Frans - Linda		
Abstention	Mr et Mme VERCARRE-LIERMAN Vincent et Sofie		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

6. APPROBATION DU BUDGET ET DES NOUVELLES PROVISIONS POUR CHARGES

Le budget annuel est estimé à 304.000,00 €. Le budget pour les consommations d'électricité privées est estimé à 78.000,00 €, pour les consommations d'eau à 39.425,00 € et pour les dépenses courantes à 186.575,00 €.

Les nouvelles provisions seront calculées sur base de la consommation d'électricité et d'eau de l'année précédente de chaque lot. Les provisions mensuelles seront adaptées à chaque lot.

Le calcul sur base des consommations réelles sera effectué chaque année en fin d'exercice comptable (clôture le 31/12) et la différence sera soit réclamée, soit déduite des provisions de l'exercice suivant.

Le syndic enverra un courrier avec les nouvelles provisions pour charges à payer et demande que les copropriétaires paient de manière spontanée et mensuellement sur le compte de la copropriété avant le 5 de chaque mois.

Merci de bien vouloir utiliser la communication +++structurée+++, pour chacun de vos paiements => celle-ci sera spécifiée sur votre courrier.

La régularisation des provisions sera à payer à partir du 1er janvier 2025. Une situation de compte, à régulariser, sera envoyée à chaque copropriétaire.

Le budget pour les frais imprévisibles: les dépenses pour les interventions urgentes relatives aux parties communes générales (vandalisme, sinistre, dégradation, réparation de la station d'épuration afin de répondre aux normes de l'AIDE, ...) seront prélevées du fond de réserve mais pourront faire l'objet d'un appel de fonds extraordinaire si le fonds de réserve est épuisé.

Le budget pour répondre aux décisions de l'assemblée, dont les points ont été mis à l'ordre du jour par les copropriétaires n'est pas compris. Les points qui seront acceptés seront ajoutés au budget annuel ou pourraient faire l'objet d'un appel de fonds extraordinaire.

Majorité absolue	Oui	5 117,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 117,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

7. NOMINATION DU OU DES COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES

L'assemblée désigne Monsieur Olivier Thiry comme commissaire aux comptes pour l'exercice 2025.

Majorité absolue	Oui	5 057,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 057,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

8.A. CANDIDAT 1 : MR COLPAERT PASCAL

Majorité absolue	Oui	4 853,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	4 853,00	-
	Abstentions	176,00	-
Non			
Abstention	Mr et Mme DE BUSSCHERE-DHONDT Frans et Erna		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8.B. CANDIDAT 2 : MR GHYOOT FRANCIS

Majorité absolue	Oui	4 941,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	4 941,00	-
	Abstentions	176,00	-
Non			
Abstention	Mr et Mme DE BUSSCHERE-DHONDT Frans et Erna		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8.C. CANDIDAT 3 : MR THIRY OLIVIER

Majorité absolue	Oui	4 853,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	4 853,00	-
	Abstentions	176,00	-
Non			
Abstention	Mr et Mme DE BUSSCHERE-DHONDT Frans et Erna		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8.D. CANDIDAT 4 : MR TIATOV VIKTOR

Majorité absolue	Oui	4 853,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	4 853,00	-
	Abstentions	176,00	-
Non			
Abstention	Mr et Mme DE BUSSCHERE-DHONDT Frans et Erna		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8.E. CANDIDAT 5 : MR VERDOORENT DIMITRI

Majorité absolue	Oui	5 117,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 117,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

8.F. CANDIDAT 6 : MR WOLTER CHRISTIAN

Majorité absolue	Oui	5 029,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 029,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9. POINTS À LA DEMANDE DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ :

Dans le but d'améliorer en permanence le bien-être du parc des terrasses de Malmedy et dans la continuité de nos efforts engagés depuis plusieurs années, le conseil de copropriété propose certaines interventions à réaliser. Le rapport et les devis ont été publié sur le site en ligne et étaient consultables au bureau du syndic.

9.A. PLACEMENT D'ÉCLAIRAGES ZONE POUBELLES ET DÉPLACEMENT DES CAMÉRAS : 1.412,74 € TVAC

Devis CWMB 20250212 du 12/02/2025 - La dépense sera prélevée du fonds de réserve.

Majorité des 2/3	Oui	5 117,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 117,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9.B. PLACEMENT D'UN CONTENEUR DÉMONTABLE : 2.055,79 € TVAC

Devis CWMB 20250305 du 05/03/2025 - La dépense sera prélevée du fonds de réserve.

Majorité des 2/3	Oui	5 029,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 029,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9.C. POSE D'UN COFFRET ÉLECTRIQUE EN EXTÉRIEUR SOUS-STATION : 2.029,92 € TVAC

Devis MGSYSTEME DC0935 du 31/01/2025 - La dépense sera prélevée du fonds de réserve.

Majorité des 2/3	Oui	5 117,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	5 117,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9.D. PLACEMENT DE NOUVEAUX ÉCLAIRAGES (138 À 142) ET (448 À 451) : 3.609,49 € TVAC

Devis CWMB 20250213 du 13/02/2025 et devis CWMB 20250214 du 14/02/2025 - La dépense sera prélevée du fonds de réserve.

Majorité des 2/3	Oui	4 607,00	93,13 %
	Non	340,00	6,87 %
	Voix exprimées	4 947,00	-
	Abstentions	170,00	-
Non	M. BARBASON-PIRARD Joseph Corinne - M. DOTREMONT Laurent - M. PERON Gino		
Abstention	Mr et Mme MEYER-WUIDART Vincent et Fabienne - M. MEYER Romain		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9.E.1. PLACEMENT DE BORNES ÉLECTRIQUES : BUDGET APPROXIMATIF 25.000 € HORS TVA

Si l'offre est acceptée, Monsieur Wolter se chargera de l'étude et les devis seront présentés lors d'une prochaine assemblée générale.

Majorité des 2/3	Oui	3 040,00	60,45 %
	Non	1 989,00	39,55 %
	Voix exprimées	5 029,00	-
	Abstentions	88,00	-
Non	M. BEUCKELAERE (819) Frans - Mr et Mme LEKEU-BRAEKMANN Gerard et Marie-Claire - M. BARBASON-PIRARD Joseph Corinne - Mr et Mme CORBEEL-VERSTRAETEN Patrick et Sandra - Mme STORME Dominique - M. VANDERBORGHT-RIMAUUX - Mr et Mme DECKERS-CAES François et Christiane - Mr et Mme VERBRUGGEN-HOOGAARS Peter et Vera - M. DOTREMONT Laurent - Mme LAUWERS (936) Linda - Mr et Mme VAN HEGE-SCHOUPPE Marc et Arlette - Mr et Mme VERCARRE-LIERMAN Vincent et Sofie - M. TEUWEN Marc - M. PERON Gino - Mr et Mme NOTO-LEJEUNE Antony et Vanessa - Mr et Mme WAUMAN-SPELEMAN Johan et Hilde - Mr et Mme VAN EYKEN-VAERENBERG Jan et Hilde - Mr et Mme STASSEN-FRANCK (indivision) Guy et Claudine - Mr et Mme VAN ROSSOM-VAN HEYSTE Emmanuel et Renka - Mr et Mme GILLIAMS-VAN HEGE Christophe et Sally - Mr et Mme BEUCKELAERE(882)-LAUWERS Frans - Linda - Mr et/ou Mme HOSTEN-BRUGHMANS Ronny et Ingeborg - Mr et Mme BULENS-DE GROOTE Eddy et Yolande - Mr et Mme LENAERTS-MALOIR Jean-Claude et Ivonne - Mr et Mme JANSSENS-VAN VLERKEN Ronny et Ann - Mr et Mme COLLIN-DECRESSION Pierre et Monique - Mr et Mme HUGELIER-DE CRAMER Krist et Ann		
Abstention	Mr et Mme COEN-PELEMAN Arthur et Rita		

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

9.E.2. PLACEMENT DE BORNES ÉLECTRIQUES : BUDGET APPROXIMATIF 98.000 € HORS TVA

Si l'offre est acceptée, Monsieur Wolter se chargera de l'étude et les devis seront présentés lors d'une prochaine assemblée générale.

Majorité des 2/3	Oui	88,00	1,72 %
	Non	5 029,00	98,28 %
	Voix exprimées	5 117,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non	Mr et Mme MEYER-WUIDART Vincent et Fabienne - Mr et Mme CAP-D'HOOOGHE Tim et Véronique - M. MEYER Romain - Mr et Mme COLPAERT-ROEGIERs Pascal et Annelies - M. BEUCKELAERE (819) Frans - Mr et Mme LEKEU-BRAEKMAN Gerard et Marie-Claire - Mr et Mme TIATOV-TIATOVA Viktor et Marina - M. ROELENs Dominique - Mr et Mme DENISSEN-VAN LINDT Luc et Kathy - M. BARBASON-PIRARD Joseph Corinne - Mr et Mme ABRASSART-DELCOURT Olivier et Valérie - Mr et Mme THIRY-DESAVER Olivier et Severine - Mr et Mme VERSTRAETEN-PELLIZZARI Philippe et Manuella - Mrs VAN DEN HEEDE-MAES Alexandre - Mr et Mme NOENS-MEERSSCHAERT Patrick et Marleen - Mr et Mme DEBOUTTE-DESPLENTER Kris - Bieke - Mr et Mme CORBEEL-VERSTRAETEN Patrick et Sandra - Mme DUTILLEUX-LIMBOURG Marie-Jeanne - Mr et Mme SCHOLTEN-GIELEN Menno et Ine - Mme STORME Dominique - M. VANDERBORGHT-RIMAUX - Mr et Mme DECKERS-CAES François et Christiane - Mr et Mme VERBRUGGEN-HOOGAARS Peter et Vera - M. DOTREMONT Laurent - Mr et Mme SCHINGS-VAN HOYE Stéphane et Pauline - Mme LAUWERS (936) Linda - Mr et Mme VAN HEGE-SCHOUPPE Marc et Arlette - Mr et Mme VERCARRE-LIERMAN Vincent et Sofie - Mr et/ou Mme ROOSE-VANWALLEGHEM Frido et Leen - Mr et Mme SMAGGE-PENNA Philippe et Barbara - Mr et Mme DE BOCK-VAN HEIRSTRAETEN Christof et Evi - Mr et Mme VAN ACKER-DU PRE Filip et Emmy - Mr et Mme VERBORGT-HOOYBERGS Harry et Simone - M. TEUWEN Marc - M. PERON Gino - Mr et Mme GHYOOT-CLAEYS Francis et Caroline - Mr et Mme BEX-VANDERHISPALLIE Philip et Ilse - Mme BRAGARD Dominique - M. VAN CAUWENBERGH Bruno - M. RAZAFINDRALAMBO-RABETAFIKA Hary et Holy - Mr et Mme CLAEYS-HAESEBEYT Olivier et Séverine - Mr et Mme WOLTER-BEAUVE Christian et Muriel - JEKEMO - Mr et Mme NOTO-LEJEUNE Antony et Vanessa - Mr et Mme WAUMAN-SPELEMAN Johan et Hilde - Mr et Mme VAN EYKEN-VAERENBERG Jan et Hilde - Mme VERBORGT Ellen - Mr et Mme COEN-PELEMAN Arthur et Rita - JÉRÔME-DEPRESSEUX Benoît et Evelyne - Mr et Mme VERDOORENT-AERTS Dimitri et Lesley - Mr et Mme VANDECASTEELE-CHEVAILLIER Chris en Barbara - Mr et Mme STASSEN-FRANCK (indivision) Guy et Claudine - Mr et Mme VAN ROSSOM-VAN HEYSTE Emmanuel et Renka - Mr et Mme GILLIAMS-VAN HEGE Christophe et Sally - Mr et Mme BEUCKELAERE(882)-LAUWERS Frans - Linda - M. VANGRAMBEREN-MURZINOVA Alain et Inessa - Mr et/ou Mme HOSTEN-BRUGHMANS Ronny et Ingeborg - Mr et Mme BULENS-DE GROOTE Eddy et Yolande - Mr et Mme LENAERTS-MALOIR Jean-Claude et Ivonne - Mr et Mme JANSSENS-VAN VLERKEN Ronny et Ann - Mr et Mme COLLIN-DECRESSON Pierre et Monique - Mr et Mme DE BUSSCHERE-DHONDT Frans et Erna - Mr et Mme HUGELIER-DE CRAMER Krist et Ann		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

9.F.1. TRAÇAGE DES LIGNES DES EMPLACEMENTS DE PARKING : DEVIS CWMB 4.050,32 € TVAC

Devis CWMB 20250312 du 12/03/2025 - La dépense sera prélevée du fonds de réserve.

Majorité des 2/3	Oui	4 659,00	95,88 %
	Non	200,00	4,12 %
	Voix exprimées	4 859,00	-
	Abstentions	170,00	-
Non	M. BARBASON-PIRARD Joseph Corinne - Mr et Mme BULENS-DE GROOTE Eddy et Yolande		
Abstention	Mr et Mme MEYER-WUIDART Vincent et Fabienne - M. MEYER Romain		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

9.F.2. TRAÇAGE DES LIGNES DES EMPLACEMENTS DE PARKING : DEVIS S-ALEX 5.295,71 € TVAC

Devis S-ALEX PRODUCT du 21/01/2025 - La dépense sera prélevée du fonds de réserve.

Majorité des 2/3	Oui	176,00	3,56 %
	Non	4 771,00	96,44 %
	Voix exprimées	4 947,00	-
	Abstentions	170,00	-
Non	Mr et Mme CAP-D'HOOGHE Tim et Véronique - Mr et Mme COLPAERT-ROEGIERs Pascal et Annelies - M. BEUCKELAERE (819) Frans - Mr et Mme LEKEU-BRAEKMAN Gerard et Marie-Claire - Mr et Mme TIATOV-TIATOVA Viktor et Marina - Mr et Mme DENISSEN-VAN LINDT Luc et Kathy - M. BARBASON-PIRARD Joseph Corinne - Mr et Mme ABRASSART-DELCOURT Olivier et Valérie - Mr et Mme THIRY-DESAVER Olivier et Severine - Mr et Mme VERSTRAETEN-PELLIZZARI Philippe et Manuella - Mrs VAN DEN HEEDE-MAES Alexandre - Mr et Mme NOENS-MEERSSCHAERT Patrick et Marleen - Mr et Mme DEBOUTTE-DESPLENTER Kris - Bieke - Mr et Mme CORBEEL-VERSTRAETEN Patrick et Sandra - Mme DUTILLEUX-LIMBOURG Marie-Jeanne - Mr et Mme SCHOLTEN-GIELEN Menno et Ine - Mme STORME Dominique - M. VANDERBORGHT-RIMAUx - Mr et Mme DECKERS-CAES François et Christiane - Mr et Mme VERBRUGGEN-HOOGAARS Peter et Vera - M. DOTREMONT Laurent - Mr et Mme SCHINGS-VAN HOYE Stéphane et Pauline - Mme LAUWERS (936) Linda - Mr et Mme VAN HEGE-SCHOUPPE Marc et Arlette - Mr et Mme VERCARRE-LIERMAN Vincent et Sofie - Mr et/ou Mme ROOSE-VANWALLEGHEM Frido et Leen - Mr et Mme SMAGGE-PENNA Philippe et Barbara - Mr et Mme DE BOCK-VAN HEIRSTRAETEN Christof et Evi - Mr et Mme VAN ACKER-DU PRE Filip et Emmy - Mr et Mme VERBORGT-HOOYBERGS Harry et Simone - M. TEUWEN Marc - M. PERON Gino - Mr et Mme GHYOOT-CLAEYS Francis et Caroline - Mr et Mme BERX-VANDERHISPALLIE Philip et Ilse - Mme BRAGARD Dominique - M. VAN CAUWENBERGH Bruno - M. RAZAFINDRALAMBO-RABETAFIKA Hary et Holy - Mr et Mme CLAEYS-HAESEBEYT Olivier et Séverine - Mr et Mme WOLTER-BEAUVE Christian et Muriel - JEKEMO - Mr et Mme NOTO-LEJEUNE Antony et Vanessa - Mr et Mme WAUMAN-SPELEMAN Johan et Hilde - Mr et Mme VAN EYKEN-VAERENBERG Jan et Hilde - Mme VERBORGT Ellen - Mr et Mme COEN-PELEMAN Arthur et Rita - JÉRÔME-DEPRESSEUX Benoît et Evelyne - Mr et Mme VERDOORENT-AERTS Dimitri et Lesley - Mr et Mme VANDECASTEELE-CHEVAILLIER Chris en Barbara - Mr et Mme STASSEN-FRANCK (indivision) Guy et Claudine - Mr et Mme VAN ROSSOM-VAN HEYSTE Emmanuel et Renka - Mr et Mme GILLIAMS-VAN HEGE Christophe et Sally - Mr et Mme BEUCKELAERE(882)-LAUWERS Frans - Linda - M. VANGRAMBEREN-MURZINOVA Alain et Inessa - Mr et/ou Mme HOSTEN-BRUGHMANS Ronny et Ingeborg - Mr et Mme BULENS-DE GROOTE Eddy et Yolande - Mr et Mme LENAERTS-MALOIR Jean-Claude et Ivonne - Mr et Mme JANSSENS-VAN VLERKEN Ronny et Ann - Mr et Mme COLLIN-DECRESSON Pierre et Monique - Mr et Mme DE BUSSCHERE-DHONDT Frans et Erna - Mr et Mme HUGELIER-DE CRAMER Krist et Ann		
Abstention	Mr et Mme MEYER-WUIDART Vincent et Fabienne - M. MEYER Romain		

En conséquence de quoi cette résolution est rejetée.

9.G. LOCATION D'UN CONTENEUR

Location d'un conteneur pour évacuer les encombrants du bâtiment principal. Ce travail sera effectué pendant une journée de bénévolat. Uniquement si l'offre du point 2 n'est pas concrétisée... Cette dépense sera prélevée du fonds de réserve.

Pour information, la journée de bénévolat est prévue le samedi 24 mai à 9h devant le bâtiment principal. Le conseil de copropriété vous attend nombreux.

Majorité des 2/3	Oui	4 077,00	81,07 %
	Non	952,00	18,93 %
	Voix exprimées	5 029,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non	Mr et Mme LEKEU-BRAEKMAN Gerard et Marie-Claire - M. BARBASON-PIRARD Joseph Corinne - Mr et Mme SCHOLTEN-GIELEN Menno et Ine - Mme STORME Dominique - M. DOTREMONT Laurent - Mr et/ou Mme ROOSE-VANWALLEGHEM Frido et Leen - M. PERON Gino - Mr et Mme NOTO-LEJEUNE Antony et Vanessa - Mr et Mme COEN-PELEMAN Arthur et Rita - Mr et Mme JANSSENS-VAN VLERKEN Ronny et Ann - Mr et Mme COLLIN-DECRESSON Pierre et Monique		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

10. COTISATION POUR LE FONDS DE RÉSERVE À 3,00 € PAR QUOTITÉS

Ce montant sera inclus dans votre situation de compte à régulariser.

Majorité absolue	Oui	4 862,00	95,02 %
	Non	255,00	4,98 %
	Voix exprimées	5 117,00	-
	Abstentions	0,00	-
Non	M. BARBASON-PIRARD Joseph Corinne - Mr et Mme VANDECASTEELE-CHEVAILLIER Chris en Barbara		
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11. POINTS A LA DEMANDE DES COPROPRIETAIRES :

Les points à l'ordre du jour demandés par les copropriétaires ont été transmis intégralement avec les convocations. Les frais relatifs aux demandes des copropriétaires et les prestations complémentaires du syndic s'y afférents ne sont pas compris dans le budget. Ils seront ajoutés au budget annuel ou pourraient faire l'objet d'un appel de fonds extraordinaire.

11.A.1. A LA DEMANDE DE MR GHYOOT (428) : AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE À L'ARRIVÉE ET DANS LE PARC

Il est demandé à Monsieur Ghyoot d'étudier les zones souhaitées avec le conseil de copropriété et de présenter les devis lors d'une prochaine assemblée générale.

Majorité des 2/3	Oui	3 904,00	82,35 %
	Non	837,00	17,65 %
	Voix exprimées	4 741,00	-
	Abstentions	376,00	-
Non	Mr et Mme CAP-D'HOOGHE Tim et Véronique - M. BEUCKELAERE (819) Frans - M. BARBASON-PIRARD Joseph Corinne - Mr et Mme NOENS-MEERSCHAERT Patrick et Marleen - Mr et Mme VANDENDUNGEN-BERTELS Gustaaf - Lisette - Mr et Mme SCHOLTEN-GIELEN Menno et Ine - M. DOTREMONT Laurent - Mr et/ou Mme ROOSE-VANWALLEGHEM Frido et Leen - Mr et Mme COEN-PELEMAN Arthur et Rita		
Abstention	Mr et Mme VERCARRE-LIERMAN Vincent et Sofie - Mr et Mme JANSSENS-VAN VLERKEN Ronny et Ann - Mr et Mme COLLIN-DECRESSON Pierre et Monique - Mr et Mme DE BUSSCHERE-DHONDT Frans et Erna		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11.A.2. A LA DEMANDE DE MR GHYOOT (428) : REPEINDRE LES AIRES DE STATIONNEMENT

Ce point a été discuté précédemment et soumis au vote.

11.A.3. A LA DEMANDE DE MR GHYOOT (428) : RÉUTILISER LES BACS À FLEURS

Les bacs à fleurs seront garnis lors de la journée de bénévolat. **Qui va les arroser?**

Majorité des 2/3	Oui	4 108,00	85,65 %
	Non	688,00	14,35 %
	Voix exprimées	4 796,00	-
	Abstentions	321,00	-
Non	Mr et Mme CAP-D'HOOGHE Tim et Véronique - M. BEUCKELAERE (819) Frans - M. BARBASON-PIRARD Joseph Corinne - M. DOTREMONT Laurent - Mme LAUWERS (936) Linda - Mr et Mme VAN HEGE-SCHOUPPE Marc et Arlette - Mr et Mme VERCARRE-LIERMAN Vincent et Sofie - Mr et Mme GILLIAMS-VAN HEGE Christophe et Sally - Mr et Mme BEUCKELAERE(882)-LAUWERS Frans - Linda - Mr et Mme COLLIN-DECRESSON Pierre et Monique		
Abstention	Mr et Mme BULENS-DE GROOTE Eddy et Yolande - Mr et Mme JANSSENS-VAN VLERKEN Ronny et Ann - Mr et Mme DE BUSSCHERE-DHONDT Frans et Erna		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11A.4. A LA DEMANDE DE MR GHYOOT (428) : INSTALLATION DE STATIONS DE RECHARGE

Ce point a été discuté précédemment et soumis au vote.

11.A.5. A LA DEMANDE DE MR GHYOOT (428) : ENLÈVEMENT DE LA POUBELLE

Majorité des 2/3	Oui	4 360,00	96,14 %
	Non	175,00	3,86 %
	Voix exprimées	4 535,00	-
	Abstentions	409,00	-
Non	M. BEUCKELAERE (819) Frans - Mr et Mme CORBEEL-VERSTRAETEN Patrick et Sandra - Mr et Mme COLLIN-DECRESSON Pierre et Monique		
Abstention	Mr et Mme NOENS-MEERSSCHAERT Patrick et Marleen - Mr et/ou Mme ROOSE-VANWALLEGHEM Frido et Leen - Mr et Mme BULENS-DE GROOTE Eddy et Yolande - Mr et Mme LENAERTS-MALOIR Jean-Claude et Ivonne - Mr et Mme DE BUSSCHERE-DHONDT Frans et Erna		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11.B. A LA DEMANDE DE MR VANGRAMBEREN (421) : REBOISEMENT DU PARC

Monsieur Vangramberen déterminera les endroits avec le conseil de copropriété et/ou le jardinier, et présentera des devis pour la prochaine assemblée générale. Attention, il faudra certainement un permis d'urbanisme et respecter les essences des plantations imposés par le DNF (département nature et forêt).

Certains copropriétaires expliquent que le but ne serait pas uniquement esthétique mais également pour la stabilité du terrain à certains endroits.

Majorité des 2/3	Oui	3 212,00	67,79 %
	Non	1 526,00	32,21 %
	Voix exprimées	4 738,00	-
	Abstentions	379,00	-
Non	Mr et Mme MEYER-WUIDART Vincent et Fabienne - Mr et Mme CAP-D'HOOGHE Tim et Véronique - M. MEYER Romain - Mr et Mme COLPAERT-ROEGIERs Pascal et Annelies - M. BARBASON-PIRARD Joseph Corinne - Mr et Mme NOENS-MEERSSCHAERT Patrick et Marleen - Mr et Mme CORBEEL-VERSTRAETEN Patrick et Sandra - Mr et Mme VANDENDUNGEN-BERTELS Gustaaf - Lisette - Mr et Mme VERBRUGGEN-HOOGAARS Peter et Vera - M. DOTREMONT Laurent - Mr et/ou Mme ROOSE-VANWALLEGHEM Frido et Leen - Mr et Mme NOTO-LEJEUNE Antony et Vanessa - Mr et Mme WAUMAN-SPELEMAN Johan et Hilde - Mr et Mme VAN EYKEN-VAERENBERG Jan et Hilde - Mr et Mme COEN-PELEMAN Arthur et Rita - Mr et Mme JANSSENS-VAN VLERKEN Ronny et Ann - Mr et Mme COLLIN-DECRESSON Pierre et Monique - Mr et Mme HUGELIER-DE CRAMER Krist et Ann		
Abstention	Mr et Mme LEKEU-BRAEKMAN Gerard et Marie-Claire - Mr et Mme SCHOLTEN-GIELEN Menno et Ine - Mr et Mme BULENS-DE GROOTE Eddy et Yolande - Mr et Mme DE BUSSCHERE-DHONDT Frans et Erna		

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

11.C. A LA DEMANDE DE MR BLOEMEN (305/405) : POSE D'ASPHALTE DEVANT LA PORTE D'ENTRÉE

Ce point a déjà été accepté lors de l'assemblée générale du 6 avril 2024. Cependant, il n'y a pas encore eu de réparation des routes entretemps. L'endroit est bien prévu et sera ajouté à la réparation générale lors de la prochaine commande.

12. INFORMATION, TRAVAUX À PRÉVOIR ET CONTRATS DE FOURNITURE

Information :

- il est demandé de respecter les limitations de vitesse dans le parc. Veuillez également en informer vos locataires/vacanciers.
- Il est impératif de garer son véhicule sur les emplacements de parking. Il est interdit de se stationner le long des routes, devant les lots ou dans les pelouses et de déplacer les grosses pierres le long des routes.
- Il est strictement interdit de recharger une voiture électrique à partir d'un logement.

- **Procédure de relevé d'index** : tous les copropriétaires doivent rendre leur index d'eau et d'électricité au syndic entre le 15 décembre et le 15 janvier de chaque année suivant le document prévu à cet effet et téléchargeable en ligne. Le document et **les photos** doivent parvenir au syndic par mail ou par courrier (les transmissions par réseaux sociaux et par sms ne sont pas autorisées). Faute de suivre ce protocole, le copropriétaire défaillant devra supporter une indemnité de 250,00 €/lot qui sera ajoutée au montant de ses consommations.

- Les copropriétaires des studios et des triplex doivent entretenir la chambre de visite située dans leur lot (située soit sous l'escalier, soit dans la salle de bain ou soit dans une chambre à coucher). Les duplex et les chalets n'ont pas de chambre de visite à l'intérieur. Il serait préférable que les copropriétaires des duplex et des studios se concertent une fois par an afin de vérifier la bonne évacuation des eaux usées.

- Contribution au fonds de réserve pour tout nouvel acquéreur : apport de 2.000,00 €/lot.

- Les copropriétaires demandent de changer le code de la barrière après les vacances scolaires d'été. Le syndic informera tous les copropriétaires par mail du nouveau numéro de code lorsque celui-ci sera actif.

- Pour rappel, si un des copropriétaires souhaite donner un renon à une société désignée par une précédente assemblée générale, il est invité à inscrire ce point à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée générale.

Travaux à prévoir :

- Repris dans le présent procès verbal

Contrat de fournitures :

Eau : SWDE - Electricité : ENGIE ELECTRABEL - Enlèvement des déchets : REMONDIS - Vidange bulle à verre : SUEZ - Assurance incendie : BDM ASSURANCE - Parc & jardin : SAMUEL KLEIN - Entretien cabines de haute tension : LEMAIRE André - Assurance responsabilité civile : ALLIANZ -Entretien station d'épuration : EXELIO.

L'ordre du jour est épuisé. Chaque point a été relu au fur et à mesure et traduit dans les deux langues (FR-NL). Le procès-verbal, les bulletins de vote avec les signatures, la liste des présences, les procurations sont consignés dans un registre et sont consultables sur simple demande.

La séance est levée à 13h00.